



## AVIS AU PUBLIC

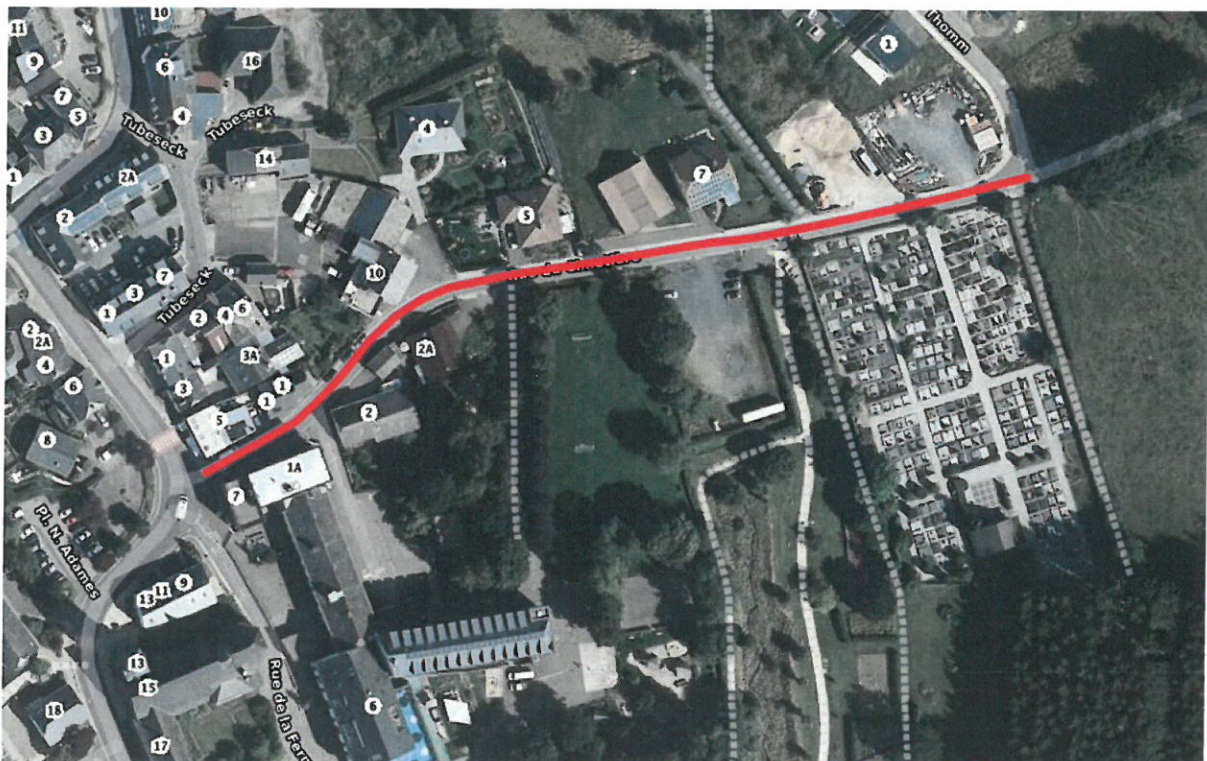
Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 2 octobre 2020, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux de modernisation du réseau de télécommunication à la rue du cimetière à Troisvierges à partir du 5 octobre 2020, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation;

- **Le tronçon de la « rue du cimetière » à Troisvierges comme indiqué en couleur rouge sur le plan annexé, sera rétrécie, à partir de lundi 5 octobre 2020, jusqu'à la fin des travaux.**
- **Trottoir fermé le long de la « rue du cimetière » Troisvierges comme indiqué en rouleur rouge sur le plan annexé, avec mise en place d'une déviation pour les piétons, à partir de lundi 5 octobre 2020, jusqu'à la fin des travaux.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.  
le bourgmestre:  
signé Edy Mertens



**Enlever le « fin travaux »**